



Probleme Resiliation creche entreprise

Par **BobDela**, le **16/11/2022 à 14:33**

Bonjour, Je suis dirigeant d'entreprise qui, suite à la naissance de mon enfant a recherché une creche. Cette recherche en cours d'année n'était pas simple, et arrivait tardivement. Cette recherche tardive m'a amené a me reprocher du groupe People and Baby, qui m'a permis de mettre mon enfant en creche d'entreprise soit, une partie prise en charge par les parents, et une partie service aux salariés de l'entreprise donc, en contrat avec l'entreprise. La creche en question était une mini creche, partenaire du groupe. Une fois mon enfant entré (au mois de mars 2021), je n'ai plus eu de rapports avec le groupe people and baby. Un prélèvement était mis en place avec l'entreprise, l'autre partie parentale réglée par virement. Tout d'abord, je n'ai jamais reçu le contrat contre-signé de la part de People and Baby pour la partie entreprise. Quelques mois après le début de la prestation (au mois d'octobre 2021), des prélèvements "sauvages" sont arrivés soit, un double prélèvement de 4500 euros, puis le mois suivant 2500 euros encore en double soit, 7000 euros de trop perçu par le prestataire People and Baby. J'ai demandé à mon cabinet comptable de faire un point sur la situation, ce qui a confirmé cette double facturation sur 2 mois. Je contactais alors le groupe People and Baby qui ne me donnait pas de réponse et me baladait de services en services jusqu'à leur service comptable qui ne semblait pas avoir de trace de ces doubles prélèvements. Dans la même période (octobre 2021), du fait d'un déménagement, je résiliais mon contrat avec la creche partenaire qui m'assurait que je n'avais que cette démarche de courrier à faire auprès d'eux pour résilier le contrat. Je précise que les faits ne sont pas concomitants, les prélèvements ayant été réalisés avant la demande de résiliation. Je résiliais la creche pour mon déménagement, sans avoir encore de réponse de People and Baby. Après plusieurs relances, conversations téléphoniques avec la gestionnaire et avec le service comptable du groupe, en janvier 2022, ils confirmaient bien qu'il y avait une erreur dans les montants prélevés. Après quelques échanges, encore, ils m'apprenaient que le contrat entreprise était toujours en cours et n'avait pas été résilié donc, que du mois d'octobre au mois de janvier, ma société été redevable de sommes alors même

que les prestations s'étaient arrêtées en octobre, date à laquelle mon enfant est sorti de leur crèche et dont la place laissée vacante avait été comblée aussitôt par une liste d'enfants qui étaient en attente d'entrée en crèche.

Les sommes prélevées en trop, par hasard, étaient équivalentes aux mois dues depuis la fin de la prestation. Et comme il semble que je n'ai pas résilié la partie entreprise, un avoir était proposé.

Enfin, malgré mes nombreuses demandes, je recevais le contrat contre signé, 1 semaine avant leur décision de régler cette situation par un avoir.

Aujourd'hui, je n'ai jamais reçu de confirmation d'avoir et n'ai aucune nouvelle de leur part. Après plusieurs renseignements sur des recours possibles, il apparaît qu'en l'absence de lettre de résiliation du côté entreprise, ils sont dans leur droit de garder les sommes prélevées.

Y a t il des solutions à ce problème ?

Je vous remercie de votre réponse.